

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/06/2026

DEL-29062026-07

Date de convocation :
18/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 20 heures et 30 minutes, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Gaja-la-Selve, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 47
- procurations : 5
- votants : 52

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bertrand BARBERO, Gilles BARTHEZ, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Sarah DANJOU, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Christophe GERPHAGNON, Steven GIL, Laurent GRANGER, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Patrick LADOUCE, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Benjamin PEYRAS, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, André VIOLA, Patrick VIOLA, Gaëlle MAFFRE (suppléante de Léo GASC), Jean-Paul CALMET (suppléant de Serge PEROTTO), Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND a donné pouvoir à Sarah DANJOU, Odile FABBRO a donné pouvoir à André VIOLA, Philippe LANNES a donné pouvoir à Andrée ROIG, Michel TANDOU a donné pouvoir à Claudie FAUCON-MEJEAN, Estelle VILESPY a donné pouvoir à Céline BENAZETH

ABSENTS : Nathalie BAUDIN, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Frédéric FONTES, Jessica JOURNET, Paul PAINCO, Gilbert VARILLES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Approbation de la convention type avec les producteurs locaux dans le cadre de l'ouverture du point multiservices « Le Poteau au Cœur de la Piège »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM),

Considérant que la CCPLM porte le projet d'ouverture du Point multiservices du Poteau au Cœur de la Piège, destiné à renforcer l'offre de service de proximité sur le territoire,

Considérant la volonté de la CCPL de soutenir l'économie locale et de favoriser la valorisation des produits locaux ;

Considérant qu'il est proposé aux producteurs locaux de commercialiser leurs produits au sein du point multiservices sous la forme de dépôt vente,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de cette collaboration au moyen d'une convention type précisant notamment :

- Les conditions de mise à disposition des espaces de vente
- Les engagements réciproques de la communauté de communes et des producteurs
- Les modalités d'approvisionnement et de présentation des produits
- Les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux assurances
- Les conditions financières
- La durée de la convention ainsi que les modalités de résiliation

Considérant l'intérêt communautaire que représente le soutien aux producteurs locaux par la mise à disposition d'un espace de commercialisation de leurs produits, tout en développant une offre de services de proximité au sein du Point multiservices.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

avec 51 voix pour et 1 abstention de Loïc ALBERT

APPROUVE la convention type relative à la mise en dépôt vente de produits locaux au sein du Point multiservices du Poteau au Cœur de la Piège, annexée à la présente délibération

AUTORISE le Président à signer ladite convention avec les producteurs locaux ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>